

D2026-015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 01 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, LEHOURS Catherine, BEDEL François, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, SCHOENIG Leila, PUYFAGES Aurélien, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :  
MERCIER Sophie à SOLOIS Frédéric  
MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo  
BOISSERIE René à JARLIER Marie-Anne  
POINAS-FREYDEFONT Clémence à ROQUIER Samuel  
DE DONNO Aurélien à SEBBANE Nadia  
BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

**OBJET : Règlement intérieur du Conseil municipal**

Rapporteur : Hugo FRANCK, Maire

Il est rappelé à l'Assemblée que, conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, les Conseils Municipaux des Communes de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les 6 mois qui suivent leur installation.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de règlement intérieur du Conseil municipal.***



D2026-015

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Hugo FRANCK**

**Adrien PUYFAGES,**  
**Secrétaire de séance**